

RESUME NON TECHNIQUE

DEMANDE D'ENREGISTREMENT ICPE

LES JARDINS DE L'ORBRIE Bressuire (79)

Extension d'une unité de pressage et
d'embouteillage de jus de pommes



SOMMAIRE

1	PREAMBULE.....	3
2	PRESENTATION DE L'ENTREPRISE.....	4
3	RAISONS MOTIVANT LE PROJET.....	7
4	COMPATIBILITE DU PROJET.....	8
4.1	Protection des milieux.....	8
4.2	Compatibilité urbanistique.....	8
4.3	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).....	9
4.4	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).....	9
4.5	Plan Régional de la Qualité de l'Air.....	10
4.6	Risques technologiques.....	10

1 PREAMBULE

Le présent dossier de demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement permet de montrer que les prescriptions des arrêtés ministériels sont bien respectées pour les rubriques concernées.

Cette demande est relative à l'extension de la société Les Jardins de l'Orbrie (JDLO), sur la commune de BRESSUIRE (79), rue de l'Aliette.

Ce site est actuellement soumis au titre de la déclaration pour la rubrique 2253.

Aucune demande de dérogation des arrêtés ministériels n'est faite dans ce dossier.

Aussi ce dossier contient une étude justifiant la compatibilité du projet avec les dispositions urbanistiques et les différents plans, programmes ou schémas applicables sur le site.

2 PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La présente demande est émise par la société Les Jardins De L'Orbrie.

Cette société est une unité de production de pressage de jus de pommes et d'embouteillages. D'autres liquides tel que du vin et de la bière sont également mis en bouteille après réception en vrac.

L'entreprise des Jardins de l'Orbrie a été en 2001 par l'actuel directeur M.Alain Périidy.

Le site est le siège social de l'entreprise.

Le but étant d'investir dans un nouveau process de fabrication permettant de traiter les produits et les sous-produits de la pomme pour en tirer un rendement maximum.

L'autre objectif est d'augmenter la cadence de production par rapport à aujourd'hui en pressant dans un premier temps à 7.5 T/h puis à terme à 15 T/h.

Les équipements sont imposants et demandent une extension du bâtiment actuel pour permettre l'implantation de ce nouveau process. C'est pourquoi JDLO a décidé de réaliser une extension sur son site actuel.

Le projet se situe rue de l'Aliette, à Bressuire (79).

Les parcelles JDLO sont n° 052 ZI 28 / 052 ZI 25 / 052 ZI 61 / 052 ZI 30 / 052 ZI 27 / 052 ZI 23 / 052 ZI 24.

Ces parcelles sont aujourd'hui partiellement occupées par les bâtiments et voiries du site actuel.

Les coordonnées géographiques sont :

- Latitude : 46° 50' 51.46"N.
- Longitude : 0°31'53 ;75"O.

Le terrain présente une pente moyenne de 4,24% avec une altitude variant entre 204 mètres (au sud-est) et 213 mètres (au nord-ouest).

Le projet est une extension de la société actuelle Les Jardins de l'Orbrie, implantée au sein de la ZA Alphaparc sur la commune de Bressuire, zone déjà urbanisée à vocation d'accueillir les activités industrielles, artisanales et commerciales.

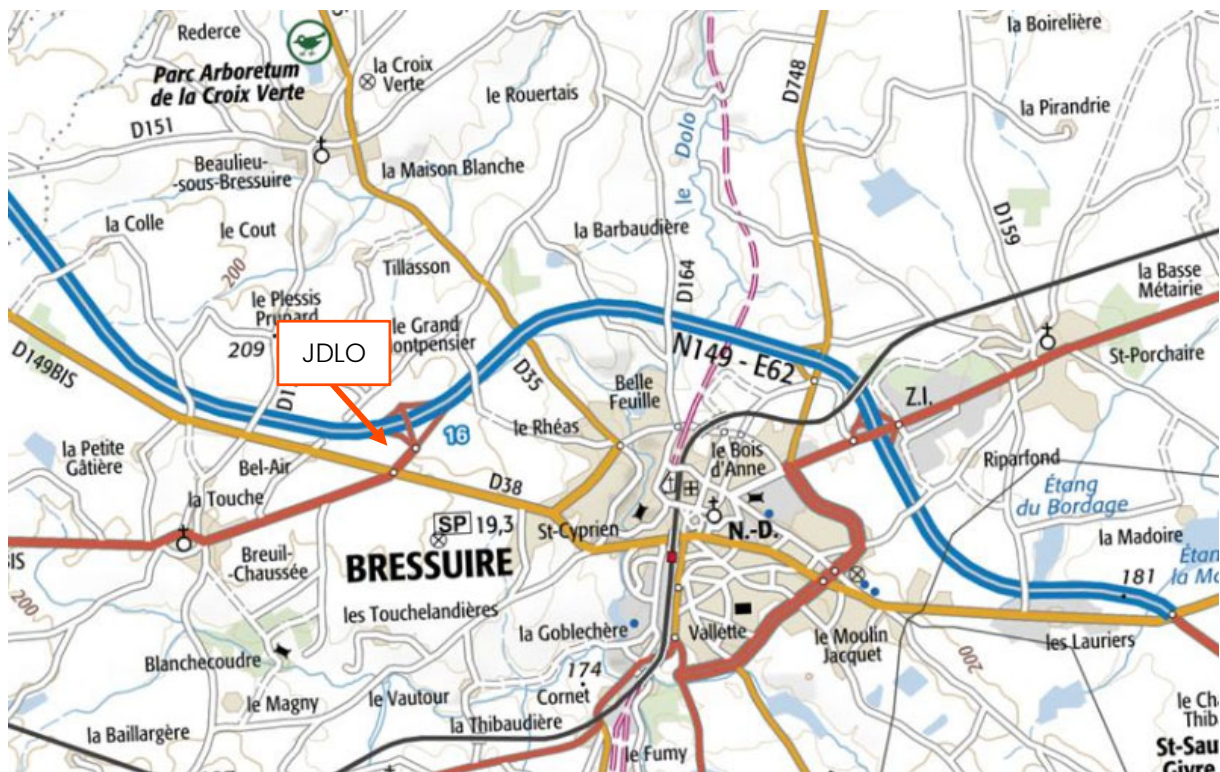


Figure 1 – Localisation du projet

RESUME NON TECHNIQUE / Dossier de demande d'enregistrement ICPE

Le tableau ci-dessous détaille les rubriques de la nomenclature des ICPE concernées par le projet :

Rubrique	Désignation	Régime	Observations
2220	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale par cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, torrefaction, etc... La quantité de produits entrants étant de :	E	Fabrication de purée de pommes / Asséchement de pépins / Asséchement drèches : La quantité de produits entrants étant de : 17t/j .
2252	Préparation et conditionnement de cidre. La capacité de production étant :	SUPPRIMEE PAR LE DECRET N°2018-900	1000hl/an °
2253	Préparation et conditionnement de boissons : bière, jus de fruits, autres boissons. La capacité de production étant :	SUPPRIMEE PAR LE DECRET N°2018-900	<u>Les deux activités liées à cette rubrique sont :</u> 1/ « Fabrication de jus de pomme » : 43500hl/an, soit 19773l/j OU 2/ « Embouteillage à façon » : 30000hl/an, soit 13636l/j,
2795	Installation de lavage de fûts, conteneurs, et citernes de transport de matières alimentaires [...], la quantité d'eau mise en œuvre étant de	D	17m ³ /j
2910	Installation de combustion : La puissance thermique nominale de l'installation est de :	D	4,8MW

Le tableau ci-dessous détaille la rubrique de la nomenclature EAU concernée par le projet :

Rubrique	Désignation	Régime	Observations
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	D	Superficie cadastrale du site de 26 364 m². Aucun écoulement ne sera capté par notre site.

3 RAISONS MOTIVANT LE PROJET

Dans le cadre du développement de ses activités, la société JDLO a décidé d'agrandir son site actuel.

Ce nouveau site va permettre à l'exploitant d'augmenter son activité, et d'améliorer ses rendements en valorisation ses co-produits vers d'autres usines : nutrition animale, agro-alimentaire, cosmétiques.

Le site sur lequel s'implante notre projet sera remis en état à la fin de l'exploitation. Les parcelles seront laissées, après utilisation, dans un état compatible avec les usages autorisés dans le cadre du PLU pour les zones Ux, et exemptes de toute pollution.

4 COMPATIBILITE DU PROJET

4.1 PROTECTION DES MILIEUX

La commune de Bressuire est concernée par les SAGE suivants :

- SAGE04052 : Thouet

Notre projet est concerné par celui du Thouet.

Elle est également concernée par l'inventaire suivant :

- Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de Type 2 :
 - o 520004458 : Vallée de la Moine

La commune de Bressuire n'est concernée par aucun inventaire naturel.

La zone d'étude se situe donc hors de tout périmètre de protection du milieu naturel. Au regard du décret du 09/04/2010, le projet est concerné par l'item de la liste nationale n°4. Cependant, le projet n'est pas susceptible d'avoir des effets significatifs dommageables pendant ou après sa réalisation, ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

4.2 COMPATIBILITE URBANISTIQUE

Le projet est situé en zone Ux du PLU. La zone UX est une zone où doivent trouver place les activités économiques (artisanat, industries, commerces, bureaux, services, ...) qui, compte tenu de leur nature ou de leur importance, ne peuvent trouver place au sein des zones d'habitation.

Il convient d'y éviter les habitations et les modes d'occupation du sol sans rapport avec la vocation de la zone.

Les constructions à usage d'habitation ne sont autorisées que si elles sont incluses dans le corps des bâtiments d'activités.

Les équipements d'infrastructure existent ou sont en cours de réalisation.

Aussi, il n'existe pas de règlement imposant des dispositions particulières sur la gestion des eaux pluviales.

Les eaux pluviales de voiries seront prétraitées par un séparateur hydrocarbures avant rejet dans le réseau collectif.

En cas d'incendie pour assurer le confinement des eaux polluées sur le site, une vanne sera positionnée sur le réseau pour renvoyer les eaux souillées dans le bassin de rétention.

Concernant les eaux usées, elles seront assimilées à des eaux domestiques. Elles seront envoyées vers les réseaux EU de la commune et traitées au niveau de la station d'épuration communale.

4.3 SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification qui fixe les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Loire-Bretagne. Le projet est concerné par le SDAGE Loire Bretagne, approuvé par le Préfet via l'arrêté du 18 novembre 2015.

L'activité projetée ne présente aucun caractère d'incompatibilité avec les défis établis par ce SDAGE.

Les rejets du site sont :

- Les eaux de voiries qui seront prétraitées à la parcelle, avant d'être rejetées vers le milieu naturel,
- Les eaux usées qui seront dirigées vers le réseau communal.

4.4 SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

La zone d'étude est située dans le périmètre du SAGE Thouet. Il concerne un bassin versant de 3400 km².

Les eaux pluviales ruisselant depuis le site JDLO sont rejetées dans le réseau communal.

L'activité projetée ne présente aucun caractère d'incompatibilité avec les objectifs envisagés par ce SAGE.

4.5 PLAN REGIONAL DE LA QUALITE DE L'AIR

Le projet, par son implantation sur la commune de Bressuire, se doit de respecter les Plans locaux et notamment ceux en relation avec la qualité de l'air.

L'activité projetée ne présente aucun caractère d'incompatibilité avec les objectifs établis par ce PRQA.

4.6 RISQUES TECHNOLOGIQUES

La commune de Bressuire recense les risques majeurs suivants :

- Inondation : Le projet ne se situe pas dans un PPRN INONDATIONS.
- Mouvement de terrain - Tassements différentiels : La commune n'est pas soumise à un PPRN Mouvements de terrain ;
- Phénomène lié à l'atmosphère.
- Séisme, Zone de sismicité 3 : Le bâtiment dans le cadre de sa conception et de sa construction intègre les contraintes liées à ce classement ;
- Transport de marchandises dangereuses : Le site est implanté au sein d'une zone industrielle à proximité de la RN 249, route à fort passage. Des marchandises dangereuses transiteront certainement sur cette route nationale.

Il n'existe pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sur la commune de Bressuire.

La base BARPI/ARIA relève les incidents et accidents déclarés dans des entreprises dont l'activité est similaire à JDLO. La cause principale d'accidents sur ce type d'installation est l'incendie ou le rejet de matières.